

PAS DE MANNEQUINS DANS LES COMMISSIONS...

Ici et là des camarades s'étonnent de notre refus de siéger dans les commissions mises en place par le gouvernement pour l'aider dans l'exécution de sa politique.

D'excellents esprits vont même jusqu'à soutenir que la présence dans ces commissions est payante!!!

Ils nous permettront à nous qui avons une expérience directe de ce genre de participation de ne pas être de leur avis.

Qu'on nous dise, d'une manière précise, en quoi, par exemple, la participation de nombreux militants dans les multiples commissions ou sous commissions du plan a pu, je ne dis pas changer, mais infléchir la politique décidée par le Général de Gaulle.

Néant! tel est le bilan de nombreuses heures de travail qui auraient pu, assurément, être mieux utilisées ailleurs.

Nous ne jetons la pierre à personne. Le désir de devenir «quelqu'un» peut, à la rigueur, se comprendre. Mais à vouloir, à tout prix, devenir «quelqu'un» on finit par ne plus être que «quelque chose» au service du patronat et de son Etat.

Pourtant, Il faut rendre justice à nos dirigeants... Ils ne prennent même pas la peine de dissimuler le profond mépris dans lequel ils nous tiennent nous et nos avis!

Ce n'est pas de nos avis dont nos dirigeants ont besoin mais de notre caution!

Les dernières nées de ces commissions sont celles qui vont désormais s'occuper de la formation professionnelle.

Gageons que bon nombre de nos camarades, toujours dans la meilleure intention du monde vont s'y précipiter. Certains même s'évertueront à décrocher un poste de Président ou de vice-président. De quoi meubler le vide d'une carte de visite.

Pourtant le gouvernement ne craint pas d'annoncer les couleurs et une lecture attentive de l'exposé des motifs défini en conseil des ministres, les éclairerait cruellement sur le rôle qu'on entend leur faire jouer.

Mais jugeons sur pièces ... Il s'agit nous disent ces messieurs de coordonner:

«Il importe d'abord que soient assurés l'emploi optimal des moyens existants de formation et de promotion et leur développement rationnel. Un tel objectif, pour être atteint, suppose la mise en place de procédures garantissant une meilleure coordination administrative et une coopération plus étroite entre l'Etat et le secteur privé et semi-public».

Pour atteindre ces objectifs, il faut en prévoir les «*instruments*»:

a- A l'échelon national, un comité interministériel: Rassemblant les ministres intéressés sous la présidence du Premier Ministre, ce comité définit les orientations de la politique de formation professionnelle et de promotion sociale. A ce titre, il fixe dans leurs grandes lignes les programmes d'équipement en fonction des besoins. Ses délibérations sont préparées par un groupe permanent de hauts fonctionnaires représentant les ministères intéressés, que préside, par délégation du Premier Ministre, le Secrétaire Général du Ministère de l'Education nationale.

b- Au niveau régional, un comité permanent: Cette coordination nationale se prolonge au niveau régional. Dans chaque circonscription d'action régionale, un comité permanent comprenant sous la présidence du Préfet de la Région et la vice-présidence du Recteur, les principaux fonctionnaires régionaux responsables de la formation professionnelle et de la promotion sociale. Ce comité a une double mission: étudier en fonction des perspectives de l'emploi et notamment des problèmes de conversion et d'adaptation des entreprises les besoins de la formation professionnelle et de la promotion sociale dans la région, et faire des propositions à la conférence administrative régionale sur les programmes publics d'équipement en la matière. Ainsi sera mieux assurée la liaison indispensable entre la politique de l'emploi et la politique de formation professionnelle en même temps que seront mieux garanties l'implantation et l'utilisation rationnelles des investissements de promotion sociale et de formation professionnelle.

Ainsi, le gouvernement fixe d'abord les programmes en fonction des besoins de l'économie capitaliste. Mais cette économie capitaliste et ses besoins risquent fort d'être impopulaires. Alors, il faut obtenir la caution des organisations ouvrières. C'est ce que le gouvernement appelle: «*une coopération organique entre l'Etat et les responsables du secteur privé et du secteur public intéressés à la formation professionnelle et à la promotion sociale*».

Et les moyens de cette «*coopération organique*» sont eux aussi définis:

a- A l'échelon national, un conseil de la formation professionnelle et de la promotion sociale: Le conseil national remplacera à la fois le Haut-Comité de l'orientation et de la formation professionnelle et le comité national de coordination de la promotion sociale. Il associera par sa composition les représentants qualifiés des Pouvoirs publics et les représentants des organisations professionnelles et syndicales intéressés. Son rôle sera d'assister le comité interministériel et le groupe permanent pour la définition de la politique de la formation professionnelle et de la promotion sociale et notamment de proposer toute mesure utile en vue du plein emploi des équipements.

b- A l'échelon régional, une commission régionale de l'emploi, de la formation professionnelle et de la promotion sociale: La commission régionale aura à l'échelon régional une fonction analogue à celle du conseil national. A des fins de simplification, cette commission procédera d'une fusion de la commission régionale de l'emploi et du comité régional de promotion sociale.

ACCELERER:

«Il faut ensuite accélérer la mise en oeuvre d'une politique d'équipement en matière de formation professionnelle. Cela implique non seulement que l'Etat définisse et accroisse son propre effort financier mais que soit stimulé l'effort consenti par les établissements publics, les organisations professionnelles et syndicales et les entreprises en faveur de la formation».

Et voilà! Après quoi, il nous sera toujours loisible de voter, dans les congrès, des résolutions condamnant féroceement l'intégration des syndicats à l'Etat.

En d'autres temps, Mr Maurice Thorez avait lancé le slogan: «*PAS DE MANNEQUINS DANS LE PARTI*», ce qui ne manquait pas, il faut le reconnaître, d'un certain humour.

Pouvait-on être autre chose qu'un mannequin dans le parti de Mr Joseph STALINE?

Peut-on être autre chose qu'un mannequin dans les commissions, sous commissions et autres échelons régionaux de Mr De Gaulle?

Alexandre HÉBERT.